



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG Maire, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Philippe BERTOIS Adjoints, Carole ROGERS, Patrick NUTTENS, Aurélie DEMARCY, Jean DUREL, Christiane RIOU, Bertrand MAROUSEZ, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Séverine CAMUS, Karim BENBACHIR, Christophe MARTIN, Conseillers Municipaux.

Madame Nathalie NOEL, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Isabelle DUONG Maire pour la représenter.

Monsieur Kenny ROJAS, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur Christophe MARTIN pour le représenter.

Monsieur Patrick NUTTENS a été élu secrétaire de séance.

Compte administratif et de gestion 2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat du compte administratif 2019 de la commune correspondant à l'identique au compte de gestion 2019 de la perception dont les montants sont les suivants :

- Section Fonctionnement

| | |
|------------|----------------|
| * Dépenses | 804 191.37 € |
| * Recettes | 1 594 912.00 € |

Soit un excédent 2019 de : + 790 720.63 €

- Section Investissement

| | |
|------------|--------------|
| * Dépenses | 294 996.21 € |
| * Recettes | 222 038.84 € |

Soit un déficit 2019 de : - 72 957.37 €

Conformément aux dispositions réglementaires sur ce vote par l'assemblée délibérante, Madame le Maire est sortie de la salle de conseil afin que les membres du Conseil Municipal puissent se prononcer sur le compte administratif 2019 géré par la commune.

Madame Christiane RIOU, Conseillère Municipale, doyenne d'âge de cette séance, a présidé ce vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les résultats 2019 du compte administratif.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune sont parfaitement maîtrisées, saines et conformes aux directives de la Loi de Finances.

Pour les recettes de fonctionnement, les ressources fiscales sont importantes et permettent ainsi de dégager une capacité d'autofinancement confortable sans avoir besoin de recourir à l'emprunt et ce depuis 10 années.

De par cette gestion rigoureuse, les dépenses d'investissement peuvent être soutenues chaque année avec des projets importants et variés, comme l'enfouissement de réseaux électriques, et téléphoniques, le remplacement de tampons route de Rouen, d'installation de portails et clôtures, de pose de panneaux acoustiques à l'accueil éducatif, d'achats de panneaux de voirie, d'illuminations, de pose de poteaux d'incendie, d'achat de matériel technique, etc...

Budget primitif 2020 commune

Madame le Maire présente au conseil municipal les sommes allouées tant en dépenses qu'en recettes pour le budget 2020, validées auparavant par les membres de la commission municipale « Finances » et par Madame le Trésorier en :

| | |
|--------------------------|----------------|
| - Section Fonctionnement | 1 381 275.72 € |
| - Section Investissement | 942 780.03 € |

Madame le Maire rappelle qu'un budget doit être sincère, équilibré et qu'il est préférable de sous estimer les recettes et de surestimer les dépenses.

Au vu de la bonne gestion de la commune, dont la capacité d'autofinancement est plus qu'appréciable puisque nettement supérieure à la moyenne, la commune peut continuer à réaliser des dépenses d'investissements conséquentes avec l'aide de subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de fonds européens sans augmentation des taux d'imposition locaux.

Grâce à ces financements et au maintien rigoureux des dépenses, avec un endettement très modéré, les quatre emprunts restants représentent un coût annuel de 45 700 € capital et intérêts compris, il ne sera pas nécessaire pour 2020 de recourir à l'emprunt.

Madame le Maire rappelle qu'une renégociation des emprunts en 2017 avait permis d'économiser plus de 80 000 €.

Madame le Maire donne le détail des dépenses d'investissements prévues :

| | |
|---|-----------|
| - Agencements et aménagements | 50 000 € |
| - reprise concessions cimetièrre et panneaux | 15 090 € |
| - travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques | 87 235 € |
| - rachat par la commune du dernier commerce de proximité et travaux | 183 500 € |
| - réhabilitation toilettes maternelle | 64 000 € |
| - clôtures, mise aux normes aire jeux | 22 530 € |
| - création allée piétonne, trottoirs, passage piétons | 67 000 € |

| | |
|-----------------------|----------|
| - défense incendie | 50 000 € |
| - travaux musée | 5 000 € |
| - mobilier, matériels | 49 000 € |

Le détail des recettes d'investissement comprend notamment :

| | |
|---|----------|
| - Fond de compensation TVA sur 2018 | 34 300 € |
| - Recettes communales taxe aménagement | 6 000 € |
| - Dotation d'équipement territoire ruraux défense incendie | 16 000 € |
| - Dotation de soutien investissement local toilettes maternelle | 22 800 € |
| - Subvention Fonds européens Leader sur dernier commerce | 77 000 € |
| - Subvention Département dernier commerce proximité | 32 000 € |

Le conseil municipal, suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'inscription des sommes proposées pour ce budget 2020.

Questions Diverses

Composition commission contrôle révision liste électorale

Vu la Loi 2016-1048 du 1er Août 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a désigné les membres suivants pour faire partie de la commission de contrôle de la liste électorale :

- Madame Séverine CAMUS
- Messieurs Jean DUREL, Yannick TANGUY, Christophe MARTIN, Kenny ROJAS

Ecole

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à la rentrée scolaire de septembre, les effectifs de maternelle étant à ce jour fortement en baisse avec 17 enfants en moins, aussi il n'y aura plus de classe grande section maternelle.

Un poste ATSEM sera supprimé et une demande de mutation interne à la C.C.P.A.V.R. est en cours. Madame le Maire rappelle qu'un fonctionnaire est titulaire de son grade mais pas de son poste.

De ce fait, la classe de petite et moyenne section sera dotée d'une Atsem à temps plein mais la classe de grande section CP n'aura qu'une Atsem à mi-temps.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 H 30.

 